



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/204/Add.2 ✓
E/1991/80/Add.2
11 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Point 12 de l'ordre du jour
provisoire*
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE
ET SOCIAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Seconde session ordinaire de 1991
Point 13 de l'ordre du jour
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
PAR LES INSTITUTIONS
SPECIALISEES ET LES INSTITUTIONS
INTERNATIONALES RATTACHEES A
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
II. REPONSES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES	2
A. Organisation des Nations Unies	
Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, Office des Nations Unies à Vienne	2
B. Institutions spécialisées	
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	2

* A/46/150.

II. REPONSES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

A. Organisation des Nations Unies

Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, Office des Nations Unies à Vienne

Lors de sa trente-cinquième session, la Commission de la condition de la femme a adopté le projet de résolution intitulé "Les femmes palestiniennes : leur situation et l'assistance à leur apporter", qu'elle a recommandé au Conseil économique et social d'adopter, ce qui a été fait à la première session ordinaire de 1991 du Conseil par la résolution 1991/19, qui constitue le mandat du Centre à l'égard de ses activités futures en faveur des femmes palestiniennes.

B. Institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

En application de la décision 4.2.1. adoptée en septembre 1990 par le Conseil exécutif à sa cent trente-quatrième session, le Directeur général a lancé un appel afin que les Etats Membres et les fondations alimentent le Fonds spécial créé à l'Unesco pour accorder des bourses d'études supérieures aux étudiants des territoires occupés. Il a par ailleurs exhorté les 89 universités liées au réseau des Nations Unies à accorder "des bourses de recherche et de perfectionnement aux chercheurs et professeurs palestiniens dans les différents secteurs scientifiques et technologiques". L'Université d'Etat de Novosibirsk (URSS) et l'Université de Khartoum (Soudan) ont offert des bourses. A ce jour, un montant de 183 960 dollars des Etats-Unis a été attribué en 1990-1991 au titre du Programme de participation de l'Unesco, pour permettre à environ 22 étudiants palestiniens d'étudier dans des universités étrangères.
